

Alix GUILLARD  
Chelčického 13  
13000 Praha 3  
ČESKÁ REPUBLIKA

Benoist Apparau  
Assemblée Nationale

Prague, le 10 octobre 2013

C'est parce que je vous ai croisé à la foire de Châlons à plusieurs reprises que j'ai décidé de vous rendre destinataire du livre que je vous adresse en pièce jointe. N'ayant pu me rendre à Châlons cette année, ce petit cadeau me permet de faire le lien avec la Marne où j'aime à retourner.

Ce livre est un sujet intéressant pour vous, législateur qui allez avoir à vous pencher prochainement sur un projet gouvernemental de révision des lois et politiques culturelles. Il compile une série de propositions permettant de rendre le droit plus conforme aux pratiques actuelles tout en donnant à la France les moyens de promouvoir et développer sa culture en encourageant la réutilisation du corpus commun et en évitant au droit d'auteur d'être un obstacle à la création.

Je sais que vous serez particulièrement sensible aux propositions concernant les utilisations d'œuvres protégées dans le cadre éducatif. L'une d'elle propose une exception au droit d'auteur pour les usages pédagogiques et à des fins de recherche.

Une autre partie qui peut vous intéresser est la partie sur le financement de la culture. De nombreuses pistes restent à explorer et plusieurs sont abordées en détail dans cet ouvrage. Le financement collectif de la culture en est une. Le livre que je vous envoie est la preuve que cela fonctionne. Écrit par divers auteurs et militants, son impression a été financée collectivement par l'intermédiaire de la plate-forme Ulule. Le succès de ce financement a permis d'en organiser l'envoi aux députés français et belges. Même si je n'adhère pas à toutes les idées dans ce livre, je suis très fier d'y prendre part.

Je suis certain que comme moi, vous serez heureux de voir qu'il existe un discours positif sur le droit d'auteur, qui ne considère pas le piratage comme une menace mais qui explore des pistes pour rendre toute forme de culture économiquement viable avec les outils de notre temps.

En vous souhaitant une bonne lecture, je vous prie d'agréer, Monsieur le député mes salutations respectueuses.

Alix GUILLARD  
Chelčického 13  
13000 Praha 3  
ČESKÁ REPUBLIKA

Pierre-Yves le Borgn'  
Assemblée Nationale

Prague, le 10 octobre 2013

Monsieur le député,

C'est la deuxième fois que je vous écrit, après vous avoir fait part de mes inquiétudes sur la réforme de la représentation des français à l'étranger. Je voudrais par la présente, vous remercier de votre écoute en vous adressant le petit livre ci-joint.

Ce livre est un sujet intéressant pour vous, législateur qui allez bientôt vous pencher sur un projet de révision des lois et des politiques culturelles. Il contient une série de propositions permettant de rendre le droit plus conforme aux pratiques actuelles tout en donnant à la France les moyens de promouvoir et développer sa culture en encourageant la réutilisation du corpus commun et en évitant au droit d'auteur d'être un obstacle à la création.

Les problèmes de diffusion des programmes télévisés à l'étranger ne sont pas évoqués mais je pense que vous seriez capable d'en écrire ce chapitre manquant. Vous vous doutez que vous avez tout mon soutien lorsque vous décidez de vous attaquer au géoblocages et aux abus des décrets Tasca. La piste européenne que vous avancez est originale et je la suis avec intérêt.

Le combat est tout aussi difficile dans de nombreux domaines culturels et le livre que je vous adresse est un bon récapitulatif des pistes qui n'ont pas encore été explorées pour défendre le domaine public, pour faciliter l'accès à la culture française, pour encourager la création, pour revaloriser le droit moral. Je suis certain que vous serez sensible à nombre d'entre elles.

M. Alexandre Baumann de l'université de Poitiers vient de publier une étude sur l'impact économique du téléchargement illégal. Ses conclusions montrent que loin de provoquer une baisse du chiffre d'affaire, le piratage encourage la consommation d'œuvres et a un effet bénéfique. Ceci appuie si besoin était les propositions visant à autoriser les partages non marchands, à élargir l'accès aux biens culturels grâce aux nouvelles technologies.

Je suis certain que comme moi, vous serez heureux de voir qu'il existe un discours positif sur le droit d'auteur, qui ne considère pas le piratage comme une menace mais qui explore des pistes pour rendre toute forme de culture économiquement viable avec les outils de notre temps.

En vous souhaitant une bonne lecture, je vous prie d'agréer, Monsieur le député mes salutations respectueuses.

Alix GUILLARD  
Chelčického 13  
13000 Praha 3  
ČESKÁ REPUBLIKA

Meyer Habib  
Assemblée Nationale

Prague, le 10 octobre 2013

Monsieur le député,

Ayant été l'un de vos adversaires lors de la campagne législative qui vous a porté au poste de député, je vous permet aujourd'hui de vous adresser le livre ci joint « Il faut réformer le droit d'auteur » dont vous apprécierez, je l'espère, la lecture.

Le sujet vous intéresse à plusieurs titres. D'abord, parce que votre première question au gouvernement portait sur la francophonie, un sujet culturel au sens large, une culture qui passe les frontières et les intérêts économiques. Enfin, en tant que législateur, vous allez avoir à vous pencher prochainement sur un projet gouvernemental de révision des lois et politiques culturelles.

Ce livre expose une série de propositions permettant de rendre le droit plus conforme aux pratiques actuelles tout en donnant à la France les moyens de promouvoir et développer sa culture en encourageant la réutilisation du corpus commun et en évitant au droit d'auteur d'être un obstacle à la création.

Je suis certain que comme moi, vous serez heureux de voir qu'il existe un discours positif sur le droit d'auteur, qui ne considère pas le piratage comme une menace mais qui explore des pistes pour rendre toute forme de culture économiquement viable avec les outils de notre temps. S'il était encore besoin de le démontrer, M. Alexandre Baumann de l'université de Poitiers vient de publier une étude sur l'impact économique du téléchargement illégal. Ses conclusions montrent que le piratage, en encourageant la consommation d'œuvres a un effet bénéfique sur l'économie de la culture.

Depuis que vous êtes député des français de l'étranger, je pense que vous savez comme moi, expatrié qu'il est parfois difficile d'accéder au contenu de son choix simplement à cause de limitations géographiques. Ceci n'est qu'une des conséquences des abus de l'utilisation du droit d'auteur. C'est pour limiter ces abus que plusieurs personnes ont émis des propositions qui sont regroupées dans ce livre. Je vous invite à en faire les vôtres.

En vous souhaitant une bonne lecture, je vous prie d'agréer, Monsieur le député mes salutations respectueuses.